

## PARC EOLIEN DE GWERGINIOÙ

Commune de Bourbriac (22)





DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Avis de l'Autorité environnementale et réponse du pétitionnaire

Nom fichier informatique : 0.2\_Avis AE et réponse pétitionnaire



## **BRETAGNE**

## Information de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur la création du parc éolien de Gwerginioù à Bourbriac (22)

n° MRAe 2019-007603

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné cidessus et reçu le 11 octobre 2019. En conséquence et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (<u>www.mrae.developpement-durable.gouv.fr</u>).

Fait à Rennes, le 11 décembre 2019 La présidente de la MRAe Bretagne

Aline Baguet



Madame DUVOIS Sylvie
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau du développement durable
Préfecture des Côtes d'Armor
Place du général de Gaulle
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 01

Paris, le 18 décembre 2019

<u>Objet</u>: Réponse à l'avis tacite de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur la création du parc éolien de *Gwerginioù* à Bourbriac (22)

Madame,

Suite à l'envoi le 12 décembre 2019 de l'avis tacite de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne n°2019-007603 daté du 11/12/2019, je vous informe que la société ELICIO France prend acte des conclusions données et qu'elle n'émet aucune observation sur cet avis tacite.

En vous remerciant par avance de prendre en considération cette réponse, et vous priant de croire, Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.

Romain LEDUNOIS
Responsable Développement Ouest